

VILLE DE COGNAC (CHARENTE)**EXTRAIT**

du registre des délibérations du Conseil Municipal

séance du 23 septembre 2010

Conseillers en exercice :	33
présents :	29
pouvoirs :	4
votants :	33
abstentions :	0
voix pour :	33
voix contre :	0

Aujourd'hui jeudi 23 septembre 2010 à 19 heures, en vertu de la convocation du 17 septembre 2010, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Cognac se sont réunis dans la salle ordinaire de leurs séances à l'Hôtel de Ville, sous la Présidence de Monsieur Michel GOURINCHAS, Maire.

ETAIENT PRESENTS

M. Michel GOURINCHAS – M. Patrick SEDLACEK - Mme Nathalie LACROIX – M. Jean-François HEROUARD - Melle Marianne REYNAUD – M. Serge LEBRETON – Mme Michelle LE FLOCH – M. Gérard JOUANNET – Mme Françoise MANDEAU – M. Romuald CARRY – M. Claude GUINET - Melle Brigitte BONNEAU - Mme Adjoua KOUAME - Mme Sylvie MAMET - M. Gérard DELIGNE - M. Jean-Marie MASSON – M. Patrick BOMPOINT – Mme Marie-Paule ANCELIN - Mme Marie-Laure CANO - M. Simon CLAVURIER - Mme Annie-Claude POIRAT – M. Gilles LE MOINE – Mme Dominique CHARMENSAT – M. Jean-François VALEGEAS - Mme Jeanine PROVOST – Mme Emilie RICHAUD - M. Noël BELLIOU – M. Michel JAYAT - Mme Maryvonne LAURENT -

ETAIENT EXCUSES

M. Bernard CHAMBAUDRY donne pouvoir à M. Gérard JOUANNET - Mme Maud POURQUIER donne pouvoir à M. Patrick SEDLACEK - M. Jérôme MOUHOT donne pouvoir à M. Michel JAYAT - Mme Dominique HALLEY donne pouvoir à Mme Maryvonne LAURENT

Melle Marianne REYNAUD est nommée secrétaire de séance.

DÉMARCHE AGENDA 21 LOCAL : ADHESION A L'IFRÉE**N°127**

La Ville de Cognac s'est engagée dans une démarche d'Agenda 21 local, engagement concrétisé par la décision du Conseil Municipal du 25 mars 2010.

L'Institut de Formation et de Recherche en Éducation à l'Environnement Poitou-Charentes (IFRÉE), créé à l'initiative de l'Etat, du Conseil Régional et d'Associations d'éducation à l'environnement, assure des missions d'intérêt général liées aux questions d'environnement et de développement durable.

Dans ce cadre, l'IFRÉE a notamment pour mission l'accompagnement de démarches de développement durable.

L'IFRÉE est ainsi un partenaire d'expérience qui pourra utilement accompagner la Ville de Cognac dans sa démarche de développement durable.

La Commission Aménagement Durable du 13 septembre 2010 a émis un avis favorable à l'adhésion de la Ville de Cognac à l'IFRÉE.

Il est donc proposé au Conseil Municipal de valider la demande d'adhésion de la Ville de Cognac à l'IFRÉE pour un montant de 0 €,

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré, à l'unanimité des voix,

ADOpte la proposition du Rapporteur.

FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

Le Maire, certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa. (art.L2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales)



Le Maire,

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Michel Gourinchas".

Michel GOURINCHAS

